

Célébrer avec nos communautés **nous permet d'être Alcoa.**



ALCOA

L'aluminium sous une autre perspective
www.alcoa.com/canada

ACTUALITÉS

Montréal veut mettre la main sur 10 millions en amendes impayées

BRIAN MYLES

La Cour municipale s'apprête à réactiver 33 000 dossiers d'infractions, dont près de 4000 touchent les populations marginales et itinérantes du centre-ville qui, ultimement, pourraient se retrouver en prison pour des délits aussi banaux que s'être couché sur un banc public.

La Cour municipale procédera de façon graduelle, en 2008, à l'envoi de 33 000 lettres à des personnes qui n'ont toujours pas réglé leurs comptes avec la justice après avoir été reconnues coupables de délits mineurs ou d'infractions aux règlements municipaux (à l'exclusion des affaires de sécurité routière et de stationnement).

La Cour a pris du retard dans le suivi des dossiers en raison des opérations de mise à jour de ses systèmes informatiques, initiée en 2004, et complétée l'été dernier seulement. Certains dossiers remontent donc jusqu'à 2002. Les sommes potentiellement recouvrables s'élevaient à plus ou moins dix millions de dollars.

Selon les données de la Cour municipale, 3988 dossiers mènent tout droit... à la boîte aux lettres de 21 organismes communautaires engagés dans l'aide aux sans-abris et aux marginaux, dont l'Accueil Bonneau, Cactus, La Maison du père et Le Refuge des jeunes. Lorsque les itinérants sont arrêtés par les policiers, ils donnent souvent l'adresse des groupes d'aide qu'ils fréquentent. Parfois, les policiers inscrivent ces adresses de leurs propre initiative. Le suivi postal est donc fait auprès de ces organismes.

Le milieu communautaire est inquiet. Les études de Céline Bellot, professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal, démontrent que près des trois quarts des itinérants finissent par faire de la prison pour se sortir de l'engrenage de la judiciarisation. À peine 15 % d'entre eux acceptent de faire des travaux compensatoires.

De 1994 à 2006, les itinérants ont reçu près de 38 000 constats d'infraction, selon les travaux de Mme Bellot. Dans la plupart des cas, la police leur reprochait d'avoir consommé de l'alcool sur la place publique, d'avoir été trouvé gisant ou flânant en état d'ivresse en public et d'avoir entravé la libre circulation. La palme de cette opération de «nettoyage social» revient à un homme de 50 ans dans les travaux de Mme Bellot. Il a reçu 216 constats d'infraction de la Société de transport de Montréal (STM), soit un tous les quatre jours. Deux fois sur trois, il avait commis le crime de se coucher sur un banc. En principe, l'homme doit près de 44 000 \$.

Mme Bellot déplore que la justice s'applique *in absentia* aux itinérants,

car ils ne se présentent presque jamais en Cour pour contester les constats d'infraction émis contre eux. Dans ses recherches, Céline Bellot a constaté que les itinérants ne rencontrent que deux acteurs du système judiciaire: la police et la police. La première leur colle une infraction, tandis que la seconde vient les chercher pour les mener en prison quelques années plus tard, quand la justice a suivi son cours. «Les juges de la Cour municipale n'ont plus d'itinérants devant eux. C'est un système par défaut. Ce sont des personnes qui vont finir en prison sans avoir aucun débat judiciaire», déplore Mme Bellot.

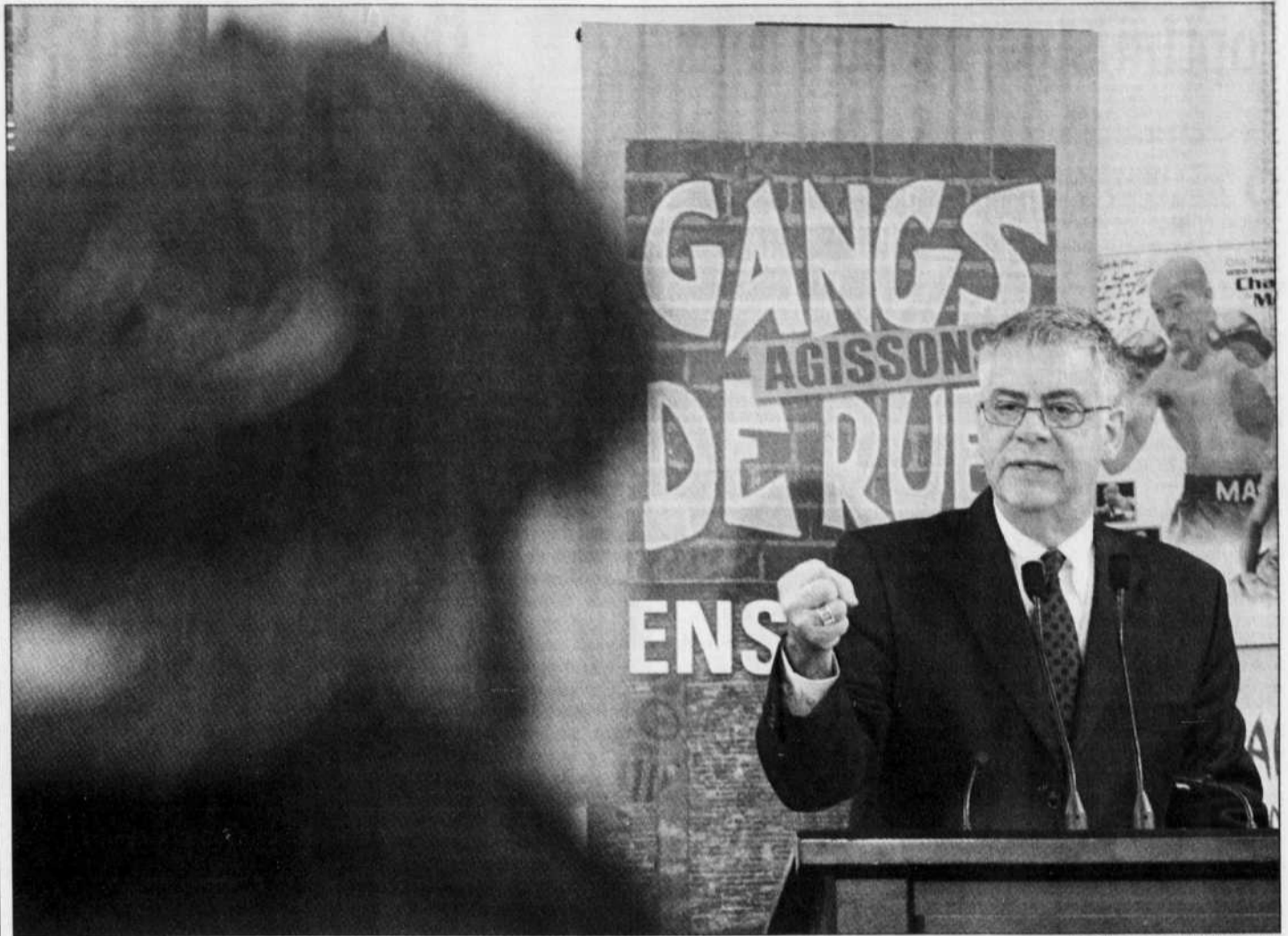
Or la reconnaissance juridique est la base d'une société démocratique, poursuit la chercheuse. Il n'est plus question d'injustice, mais de «l'absence de droits et l'absence de justice». «La pire injustice, c'est celle qui ne te reconnaît pas, parce qu'elle nie ton existence», affirme Mme Bellot en se référant aux travaux d'Hegel.

Le Regroupement d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) a exigé une rencontre, prévue pour janvier, avec le sous-ministre associé à la Justice, et le responsable de la sécurité publique au comité exécutif de la Ville de Montréal. Le RAPSIM veut s'assurer que les mandats d'emprisonnement ne seront pas relancés et que des solutions de rechange à l'emprisonnement seront offertes en cas de non-paiement d'amendes.

L'opération de recouvrement est tributaire de plusieurs facteurs, à commencer par la capacité et la volonté de payer des fautifs. À défaut d'en arriver à des ententes de paiement, la Cour peut proposer des travaux compensatoires, pour un maximum de 1500 heures. Dans l'hypothèse où un contrevenant refuse de payer sa dette, en argent ou en travaux, la Cour pourra émettre des mandats d'emprisonnement.

Dans le district judiciaire de Montréal, les travaux compensatoires sont gérés par le YMCA du centre-ville, en vertu d'une entente avec le ministère de la Sécurité publique. Le YMCA agit en quelque sorte comme intermédiaire auprès de 200 organismes communautaires vers lesquels sont orientés les contrevenants qui doivent faire des travaux compensatoires. La cible pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2008 est de 4300 dossiers à traiter. «En ce qui concerne notre capacité de traitement, on les prend au fur et à mesure», indique Marc Harrelle, directeur du programme de travaux compensatoires au YMCA. Il y a parfois des augmentations, c'est cyclique. En 1993, le YMCA avait notamment traité près de 9000 dossiers.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre a annoncé un investissement en prévention pour contrer les gangs de rue aux côtés d'intervenants jeunesse et de jeunes, dans un gymnase du nord-est de Montréal où sont enseignés la boxe, le kick boxing, les arts martiaux. Ce gymnase est la propriété d'un ancien membre d'un gang de rue, Ali Nestor-Charles, qui s'en est sorti et qui aujourd'hui veut aider ces jeunes.

17 millions pour combattre les gangs de rue

Les organismes du milieu sont invités à s'engager dans la prévention

LIA LÉVESQUE

Québec consacrera 17,6 millions de dollars sur trois ans à la prévention contre les gangs de rue.

Fait intéressant, des projets issus du milieu seront ainsi soutenus financièrement par le gouvernement pour contrer les gangs de rue. Les projets qui seront financés pourront cibler les familles de ces jeunes ou les jeunes eux-mêmes, par du théâtre, de la musique, des activités sportives, des conférences ou autres.

«On veut que l'imagination ne soit pas empêchée de se faire valoir. Tous les projets qui seront solides, qui seront sérieux et qui auront pour objectif la prévention pourront être acceptés», a indiqué hier le ministre de la Sécurité publique et de la Justice, Jacques Dupuis.

Le ministre a annoncé cet investissement en prévention pour contrer les gangs de rue aux côtés d'intervenants jeunesse et de jeunes, dans un gymnase du nord-est de Montréal où sont justement enseignés la boxe, le kick boxing, les arts martiaux. Ce gymnase est la propriété d'un ancien membre d'un gang de rue, Ali Nestor-

Charles, qui s'en est sorti et qui aujourd'hui veut aider ces jeunes.

Lui-même séduit par les gangs à l'adolescence, parce qu'il ne pouvait s'exprimer, élevé dans un milieu strict, il raconte aujourd'hui qu'il cherchait alors quelque chose: être considéré, connaître la solidarité d'un groupe, avoir du pouvoir.

Il a ensuite fréquenté les centres jeunesse, où il a découvert les arts martiaux et rencontré des intervenants qui l'ont aidé. «On a beau leur dire de sortir des gangs de rue, que c'est dangereux et tout, si tu n'as pas de solution de remplacement, si on ne te donne pas quelque chose en échange, tu vas y rester, parce que t'es là, t'es "famous". On te valorise dans les gangs et tout. Il faut donner quelque chose d'autre aux jeunes», a-t-il dit en entrevue.

Aujourd'hui, à son gymnase, M. Nestor-Charles accueille des jeunes à faible revenu, parfois gratuitement, pour les sortir du guépier. «Un jeune qui a beaucoup de violence en dedans de lui, tu le mets sur un sac; il se défoule. Je le rentre avec moi sur le ring; il fait du combat. C'est sûr qu'il ne fera pas de victimes à l'extérieur par la suite. Sa rage, il va la passer ici à l'intérieur.»

Harry Delva, coordonnateur des projets jeunesse à la Maison d'Haïti, indique qu'un petit «noyau dur» de seulement 200 ou 300 jeunes «mène la barque» des gangs de rue. Mais plusieurs autres gravitent autour, intéressés, tentés, partisans ou victimes.

Plus précisément, du montant de 17,6 millions qui a été annoncé, 8,1 millions seront consacrés à des projets provenant des travailleurs de rue ou de conseillers en orientation, par exemple, qui visent à prévenir l'adhésion à un gang ou à sortir un jeune d'un gang.

On publiera également un guide pour les intervenants afin de leur enseigner quoi faire lorsqu'ils sont placés devant une telle éventualité. On élaborera aussi un site Internet destiné aux parents, leur

indiquant comment réagir quand ils ont des soupçons et à qui s'adresser.

Une somme de cinq millions sera également réservée à des projets issus des communautés et qui visent à empêcher l'exploitation sexuelle des jeunes.

Une somme de 4,5 millions sera consacrée à la surveillance de personnes vulnérables, qui ont fait de la prison et qu'on veut empêcher de récidiver. Pour ce programme, Québec s'est inspiré de l'expérience de la ville de Philadelphie.

Fait à noter, ces 17,6 millions versés à la prévention s'ajouteront aux sommes déjà allouées aux corps policiers pour la répression, a noté le ministre Dupuis.

La Presse canadienne

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal

514.845.5545

JE DÉFENDRAI
VOS INTÉRÊTS

François CARRIER

ATLAS DE L'UNIVERS SOCIAL

2^e cycle du primaire
En instance d'approbation

96 pages • 29,95 \$
ISBN 978-2-7608-4696-1

LIDEC inc.
514-843-5991

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.



Offrez l'inédit

Roland Dubuc
Joaillier

163, rue Saint-Paul Ouest
Vieux-Montréal H2Y 1Z5
514.844.1221
www.rolanddubuc.com

Grande vente d'inventaire



Suzanne Forestier

CHILLNET

Artcopi

Richelieu

Bénéficiez de notre grande vente d'inventaire en économisant jusqu'à 50% sur une vaste sélection d'articles dans notre salle de montre.

Nouvelles heures d'ouverture
à compter du 1^{er} janvier 2008

Mardi au Vendredi 10:30 h à 18:00 h
Samedi 11:00 h à 17:00 h

La Galerie ART SÉLECT 2007
Importateur de mobilier exclusif de France

4300, Avenue du Parc, bureau 518
Montréal (Québec) H2V 4H8, CANADA

T 514.273.7088 www.artselect.ca

EVEREST

CHERBAKA

Joaillerie - Bijouterie Depuis 1950

8910 boulevard Lajeunesse, Montréal (514) 388-5358

LES ACTUALITÉS

Les Afghans restent optimistes, malgré tout

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — L'ambassadeur d'Afghanistan au Canada, Omar Samad, affirme que les Afghans ne veulent pour rien au monde revenir au régime des talibans et que la présence des forces étrangères dans son pays est bien acceptée par la population. Omar Samad s'appuie sur de récents sondages faits en Afghanistan, dont un nouveau a été rendu public cette semaine par le réseau britannique BBC et la chaîne américaine ABC.

«Il y a des éléments internes, mais surtout externes, qui tentent de déstabiliser l'Afghanistan pour leurs propres intérêts», a dit l'ambassadeur Omar Samad lors de son passage devant le Comité des affaires étrangères de la Chambre des communes cette semaine. Il faisait référence aux talibans, mais surtout aux seigneurs de guerre et au réseau al-Qaïda. Selon M. Samad, la population n'est pas favorable à ces insurgés qui mènent une guérilla contre les forces de l'OTAN.

De plus, les citoyens ne souhaitent pas le retour au pouvoir de la dictature talibane, dit Omar Samad. «Les Afghans ne veulent pas être gouvernés par des oppresseurs. Ils veulent vivre dans une société ouverte et multiculturelle. Les gens sont préoccupés par la même chose que les familles partout dans le monde, soit l'économie et la sécurité.»

Un sondage rendu public cette semaine par la BBC et ABC tend à confirmer les propos d'Omar Samad. Le coup de sonde a été mené par la firme Charney Research auprès de 1377 Afghans de 34 provinces. L'échantillonnage des entrevues, souvent réalisées en personne, fait en sorte que ce sondage est aussi fiable que ceux menés dans les pays occidentaux. La marge d'erreur est de 3 %.

Garder le moral

La guerre qui fait rage en Afghanistan ne semble pas trop affecter le moral de la population. Il faut dire que la violence est surtout concentrée dans le sud du pays. Ainsi, 54 % des répondants affirment que le pays est dans la bonne

direction, contre 24 % qui pensent le contraire et 15 % qui sont partagés. L'an dernier, ils étaient 55 % à croire le pays dans la bonne direction, soit un résultat pratiquement identique. Par contre, en 2005, 77 % étaient d'avis que l'Afghanistan allait dans la bonne direction.

A la question: «Est-ce que vous pensez que vos enfants vont avoir une meilleure vie que la vôtre?», 51 % pensent que oui, contre 11 % qui pensent qu'elle sera pire et 21 % qui pensent qu'elle sera la même.

Le plus grand problème du pays demeure la sécurité pour 30 % des répondants, suivi des talibans à 26 % et de l'économie à 16 %. Les problèmes de reconstruction ne préoccupent que 3 % des répondants.

Appui à l'OTAN

Les forces de l'OTAN en Afghanistan reçoivent l'appui de 67 % des citoyens, contre 30 % qui s'y opposent. A peine 14 % soutiennent l'insurrection menée par des combattants étrangers et 5 % soutiennent la guérilla des talibans. Dans le sud du pays, fief des talibans ravagé par la violence et lieu des opérations du Canada, les chiffres sont toutefois un peu différents, puisque 45 % des citoyens appuient l'OTAN. Une nette baisse comparativement à l'an dernier, alors que l'appui était de 83 %.

D'ailleurs, 84 % des citoyens préfèrent le gouvernement afghan en place, contre seulement 4 % qui voudraient voir le retour des talibans. Près de 6 % ne veulent ni l'un ni l'autre.

Les Afghans sont plus de 59 % à penser que leur gouvernement fait un «bon» ou un «excellent» travail, contre 40 % qui pensent que le gouvernement Karzaï fait un travail «correct» ou «médiocre». La cote de popularité du président lui-même est d'ailleurs très bonne, puisque 63 % des gens pensent qu'il fait un «bon» ou un «excellent» travail. Ils sont 28 % à trouver son œuvre «correcte» et à peine 8 % à trouver qu'il fait un travail «médiocre».

Le Devoir

Conférence de l'ONU sur les changements climatiques

Baird fait craindre le pire

La position canadienne rend sceptiques les participants à la conférence de Bali

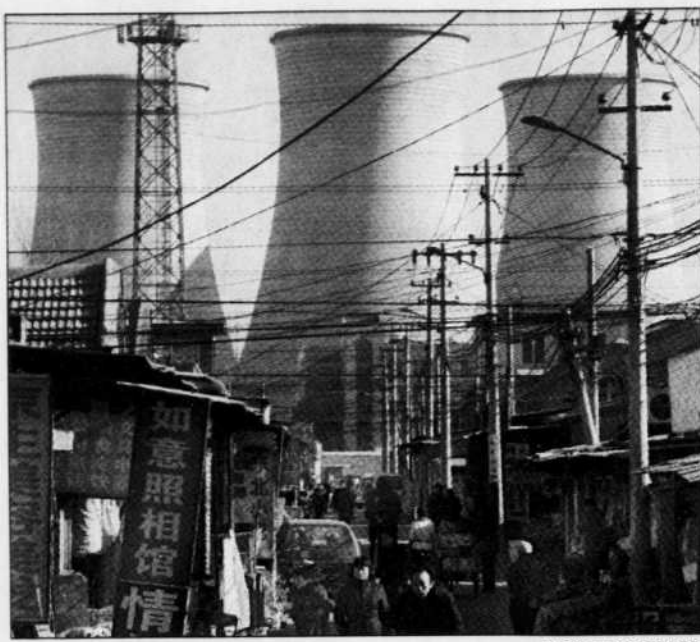
ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le ministre fédéral de l'Environnement, John Baird, sera accueilli avec une bonne dose de scepticisme à la conférence de l'ONU sur les changements climatiques qui bat son plein à Bali, en Indonésie. Le Canada, le Japon et les États-Unis tentent de mettre l'économie au centre des pourparlers, ce qui inquiète plusieurs pays et groupes environnementaux, comme le rapportait hier *Le Devoir*. Derrière des portes closes, Ottawa a même remis en question hier l'architecture de Kyoto, qui sert pourtant de base de négociations.

«Il est de plus en plus évident que le Canada ne vient pas à Bali pour contribuer de façon positive aux négociations, mais plutôt pour faire dérailler la conférence», a soutenu au *Devoir* Emilie Moorhouse, spécialiste des changements climatiques au Sierra Club, lorsque jointe à Bali, où elle participe aux négociations sur la phase 2 de Kyoto.

Lors d'une rencontre à huis clos où quelques groupes écologistes ont été admis, le Canada a notamment plaidé pour une révision de l'architecture du protocole de Kyoto. L'approche différenciée a notamment été remise en question par Ottawa. Cette approche, qui sert de base au traité actuel de Kyoto, exige que les pays industrialisés, responsables de l'accumulation de 80 % des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, fassent plus d'efforts que les pays en développement ou en émergence. Une revue des mécanismes de marché devrait aussi être envisagée, a plaidé le Canada.

Cette volonté a fait bondir les délégués à Bali. «Les éléments que le Canada cherche à réviser sont les fondements du protocole de Kyoto», explique Emilie Moorhouse. Le Canada vient à Bali et remet en question les bases fondamentales du protocole. Mais nous devons au



JASON LEE REUTERS

Devant l'insistance du Canada, des États-Unis et du Japon, la Chine a campé sur ses positions hier à Bali. Pas question qu'on lui impose des cibles contraignantes de réduction des GES.

contraire construire sur le protocole de Kyoto. Nous n'avons plus le temps pour nous permettre de tout recommencer à zéro», dit-elle.

Les propositions canadiennes

Le ministre John Baird arrivera d'ailleurs à Bali avec le message suivant: tous les pays doivent recevoir des cibles de réduction contraignantes des GES pour la phase 2 de Kyoto. Les pays riches comme le Canada devront toutefois en faire plus, plaidera le ministre Baird. Ce dernier donnera en exemple le protocole de Montréal signé en 1987 et qui visait à éliminer les substances qui détruisent la couche d'ozone. Dans ce traité, les pays en développement ont reçu des cibles obligatoires, mais sur une plus longue période que les pays riches. Il s'agira ici du cœur de la position canadienne pour le reste de la conférence de Bali.

Cette approche pourrait toutefois mener à une confrontation entre les pays industrialisés et les pays émergents comme la Chine et l'Inde, qui estiment que les

pays riches, responsables du problème, doivent prendre les devants, comme ce fut le cas pour la phase 1 de Kyoto. «A un moment où la Chine a signalé sa volonté d'apporter quelque chose à ces négociations et qu'elle est prête à s'engager, le Canada pose une mine avec ses déclarations de cibles absolues», dit Emilie Moorhouse. Le Canada a abandonné ses objectifs pour la première phase du protocole de Kyoto et se permet maintenant d'exiger de la Chine des cibles absolues et contraignantes. Avec ces demandes, il est clair que le Canada ne négocie pas de bonne foi.»

Selon elle, faire des menaces à la Chine, à l'Inde et aux États-Unis en disant que le Canada ne signera pas de nouveau traité sans leur participation, comme l'a affirmé Stephen Harper, est «loin d'être raisonnable» dans un contexte de négociations.

À Bali, le Canada va aussi plaider pour que certains pays puissent se prévaloir de «facteurs atténuants» lors de l'octroi des cibles de réductions, notamment lorsqu'un pays, comme le Canada, est un producteur de pétrole et de

gaz. Ottawa va aussi encourager l'utilisation de crédits pour lutter contre la déforestation, ainsi que la mise en place d'un mécanisme d'aide pour les pays pauvres victimes des changements climatiques.

Dans l'entourage du ministre John Baird, personne ne s'attend à ce que la position canadienne réussisse à rallier les pays à Bali.

La Chine se braque

Devant l'insistance du Canada, des États-Unis et du Japon, la Chine a campé sur ses positions hier à Bali. Alors que plusieurs observateurs avaient noté l'ouverture de Pékin depuis le début de la semaine, l'empire du Milieu a clairement indiqué hier qu'il ne veut pas recevoir de cibles contraignantes de réductions des GES dans la seconde phase de Kyoto, qui s'échelonne de 2013 à 2020. La Chine, qui émet 3,8 tonnes de GES par habitant (comparativement à 20 tonnes au Canada), deviendra le plus important émetteur de GES de la planète sous peu, devant les États-Unis.

Selon la Chine, les pays industrialisés doivent continuer de faire des efforts supplémentaires, quitte à changer leur mode de vie très énergivore. «Nous sommes dans un processus d'industrialisation. Nous avons besoin de grandir économiquement pour répondre aux besoins fondamentaux de notre population et nous battre contre la pauvreté», a dit Su Wei, un membre de la délégation chinoise, à la Presse canadienne. «Je me demande bien en quoi c'est équitable de demander à la Chine d'avoir des cibles contraignantes. Il y a beaucoup plus de place à l'amélioration de la part des États-Unis. Ils peuvent changer leur mode de consommation pour aider la planète», a poursuivi Su Wei.

La conférence de Bali, qui réunit 190 pays jusqu'au 14 décembre, n'est pas la dernière étape pour trouver un terrain d'entente entre les pays. L'ONU estime que la fin de l'année 2009 est la date butoir pour terminer l'élaboration de la phase 2 de Kyoto.

Le Devoir
Avec La Presse canadienne
et l'Agence France-Presse

L'ANNUAIRE
DU QUÉBEC
2008

Sous la direction de
MICHEL VENNE et MIRIAM FAHMY

LE QUÉBEC VIRE-T-IL
À DROITE ?

Mario Dumont et l'ADQ
Stephen Harper
Accommodements raisonnables
et identité

Gouvernements minoritaires • Viaduc de la Concorde
Réforme des programmes de religion et d'histoire
Plan de transport de Montréal • Politique étrangère canadienne
400^e de Québec • Libre-échange Canada-États-Unis
Étienné: pour qui souffle le vent ?

Dossier spécial > LES QUÉBÉCOIS SONT-ILS HEUREUX ?
Sondage inédit INM-Village-Léger-Marketing

480 PAGES • 29,95 \$

Un ouvrage
essentiel
pour comprendre
l'actualité québécoise



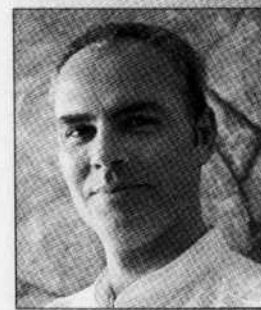
ISABELLE FORTIER
ACUPUNCTURE - INFIRMIÈRE
MEMBRE DE L'OAQ ET DE L'OIIQ
514-569-2048

DANIEL ROULEAU
ACUPUNCTEUR - MASSOTHÉRAPEUTE
MEMBRE DE L'OAQ
514-910-7132

CLINIQUE D'ACUPUNCTURE

6455 CHRISTOPHE COLOMB, SUITE 211, MONTRÉAL H2S 2G5

Pour des douleurs, maux de tête, anxiété, troubles digestifs ou autres maux, contactez-nous



Prix
Hommage
bénévolat-
Québec
2008

Une récompense au dévouement



Sam Hamad
Ministre de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

Le bénévolat est sans doute l'acte d'humanisme le plus fondamental qu'une personne puisse poser dans notre société. C'est un puissant moyen d'entraide et de soutien mutuel. C'est aussi une source d'épanouissement et d'accomplissement personnels.

Les bénévoles travaillent trop souvent dans l'ombre; ils ne sont pas à la recherche de gratification, mais méritent notre entière reconnaissance. Lors de la remise du prix Hommage bénévolat-Québec, le gouvernement honore l'engagement bénévole d'hommes et de femmes de toutes les régions du Québec et souligne la contribution d'organismes communautaires qui ont su, grâce à leurs mesures novatrices, éveiller l'intérêt des bénévoles et les soutenir dans leurs activités.

Je vous invite à poser un geste simple en présentant des candidatures. Vous contribuerez ainsi à reconnaître les actes de générosité accomplis par les bénévoles et les organismes au bénéfice de leur communauté.

Proposez une candidature

dans l'une des trois catégories suivantes :

- Jeune Bénévole — Prix Claude-Masson (14 à 30 ans)
Un lauréat sera honoré dans le domaine des communications
- Bénévole en action (31 ans et plus)
- Organisme en action

Date limite d'inscription : 21 janvier 2008

Pour obtenir un formulaire de mise en candidature

Si vous habitez la région de Québec
418 646-9270

Ailleurs au Québec, sans frais
1 800 577-2844

saca@mess.gouv.qc.ca

www.benevolat.gouv.qc.ca

Emploi
et Solidarité sociale
Québec

Avec la collaboration de :



LES ACTUALITÉS

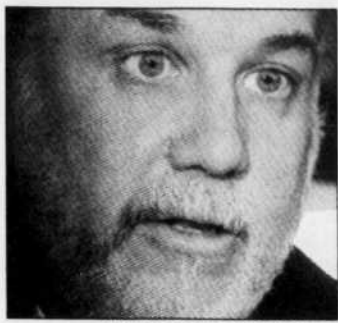
Couillard en a assez des conflits fratricides dans les hôpitaux pédiatriques de Montréal

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, en a assez des accrochages fratricides entre les deux hôpitaux pédiatriques spécialisés de Montréal. D'autant que le dernier en date repose sur une mésestime disproportionnée puisqu'il n'a jamais été question d'empêcher l'Hôpital de Montréal pour enfants de jouer un rôle important en traumatologie ou de réduire celui-ci. Surtout pas de manière à favoriser le CHU Sainte-Justine, a-t-il insisté.

Dans un document ministériel interne obtenu par le journal *The Gazette*, on avait pourtant proposé cet été que seuls quatre établissements continuent d'envoyer leurs patients nécessitant des soins de traumatologie à l'HME, laissant la part du lion, soit 24 hôpitaux, à son pendant francophone. Or M. Couillard a demandé hier au sous-ministre de communiquer avec les établissements concernés afin de leur rappeler que ce document est nul et non avenu. Seuls deux critères doivent en effet dicter leur décision: le jugement professionnel du médecin et la proximité des lieux. Point à la ligne.

Le ministre a toutefois précisé qu'il était normal que l'hôpital Sainte-Justine reçoive un plus gros volume de patients puisqu'il compte

JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Philippe Couillard

trois fois plus de lits que l'Hôpital de Montréal pour enfants. Ce qui n'empêche nullement le maintien des services de traumatologie dans les deux établissements.

Cette guerre de clochers aux accents linguistiques a grandement indisposé M. Couillard. «Chaque fois qu'il y a un problème administratif qui entoure les hôpitaux pédiatriques, on se retrouve dans des chicanes d'hôpitaux, puis des chicanes de docteurs à peine voilées à travers les médias. Ce n'est pas productif, ça n'aide absolument pas le système de santé.»

Le ministre a plaidé pour l'instauration d'un meilleur climat entre les établissements, qui donnent tous deux des soins universitaires, le premier principalement en anglais, le second en français. Deux caractères distincts qui n'en ont pas moins une même vocation, croit M.

Couillard. «Je m'inscris en faux contre la tentative que font certains de dire que c'est un hôpital anglophone par rapport à un hôpital francophone. [...] Il n'y a plus d'hôpitaux francophones et d'hôpitaux anglophones, ce sont des hôpitaux québécois qui servent tous les Québécois.»

Hier, Philippe Couillard en a profité pour rappeler aux parties concernées que le partage des spécialités entre les deux établissements n'était plus à son programme depuis belle lurette. «On a convenu qu'il n'y aurait pas de complémentarité obligatoire. Si des liens devaient être tissés entre les deux établissements, cela se ferait à la demande des équipes médicales, comme ce fut le cas pour la moelle osseuse», a confirmé l'attachée de presse du ministre, Isabelle Merizzi.

Les deux hôpitaux concernés ont décidé de ne pas commenter cette polémique, préférant s'en remettre aux directives formulées par le ministre Couillard. Le président du conseil d'administration de la Fondation de l'HME, le Dr Nicolas Steinmetz, a toutefois plaidé en faveur du statu quo. «Nous souhaitons que les enfants reçoivent les meilleurs soins possibles. Depuis qu'on se partage la tâche, le taux de mortalité a chuté de 50 % à 8 %», a-t-il rappelé en invitant le ministre à maintenir bien vivantes les deux unités de traumatologie.

Le Devoir

EN BREF

Gare aux sirops

Santé Canada a déjà émis des doutes sur la fiabilité des médicaments en vente libre contre la toux et le rhume destinés aux enfants. Voilà qu'un article publié dans le *New England Journal of Medicine* vient renforcer cette idée en montrant que ces produits sont inefficaces et peuvent même être dangereux. On y apprend que 1500 tout-petits de moins de deux ans ont dû être hospitalisés d'urgence en 2004 et 2005 aux États-Unis après avoir pris ce genre de produits. La FDA, le pendant américain de

Santé Canada, a quant à elle identifié 123 décès reliés à l'usage de ces médicaments chez les moins de six ans de même que plusieurs effets indésirables potentiellement graves comme des problèmes cardiaques, des hallucinations et des encéphalopathies. Les sociétés pharmaceutiques affirment pour leur part que leurs médicaments sont inoffensifs quand la posologie est respectée. Ce qui n'empêche pas Santé Canada de poursuivre l'examen complet de cette classe de médicaments entrepris cette année. Ses résultats sont attendus d'ici la fin de l'année 2008. — Le Devoir

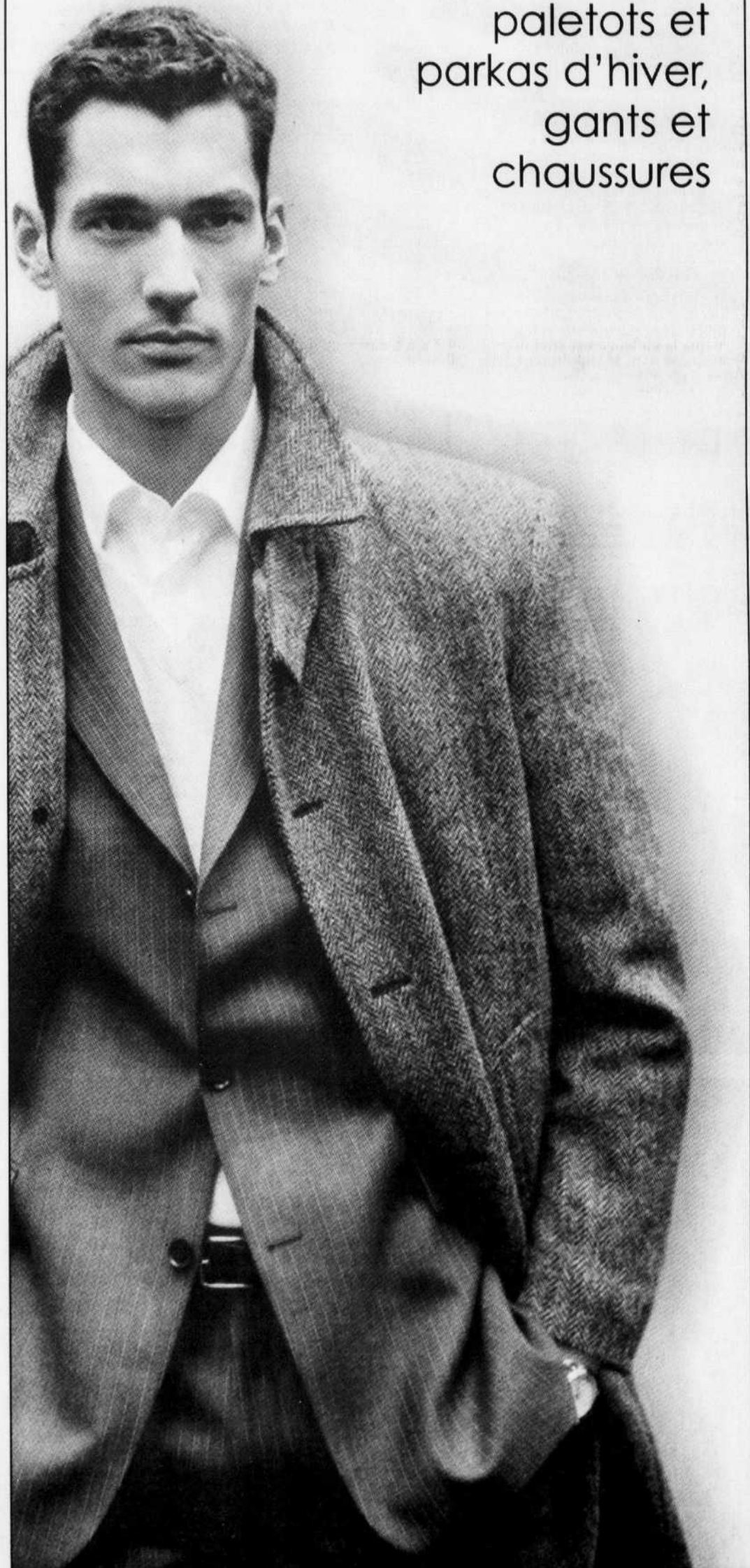
Solde Avant Noël

Jusqu'à

33%

de rabais

Sur une sélection de complets, vestons sport, chemises, pantalons habillés ou sport, vêtements de nuit, chandails, paletots et parkas d'hiver, gants et chaussures

OGILVY
monsieurESPACE HOMME AU 4^eSainte-Catherine O. et de la Montagne
514.845.4742
ogilvycanada.com

Gouvernement du Canada / Government of Canada

AVIS AUX CITOYENS
CANADIENS SE RENDANT
AUX ÉTATS-UNIS PAR VOIE
TERRESTRE OU MARITIME

À partir du **31 janvier 2008**, si vous voyagez aux États-Unis par voie terrestre ou maritime, une loi américaine exigera que vous présentiez :

- Une pièce d'identité avec photo émise par un gouvernement, telle qu'un permis de conduire **ET**
 - Un certificat de naissance ou une carte de citoyenneté ;
- OU**
- Pour les jeunes de moins de 16 ans, un certificat de naissance ;
- OU**
- Un passeport valide.

Les citoyens canadiens qui se rendent aux États-Unis en avion ou qui y font escale doivent présenter un passeport canadien valide.

Le gouvernement du Canada avisera les Canadiens de tout autre changement qu'apporteront les États-Unis à leurs conditions d'entrée.

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.canada.gc.ca
1 800 O-Canada
(1 800 622-6232)
ATS : 1 800 926-9105

PAS DE
DOCUMENTSPAS D'ENTRÉE
AUX É.-U.

Canada

DOSSIER

Question éthique ou politique?

Les progrès de la science permettent de faire des choix... difficiles!

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

L'arrivée récente de la clarté nucale dans certains établissements québécois suscite beaucoup d'enthousiasme mais aussi son lot de craintes et de critiques. Cet examen, qui permet d'évaluer le risque qu'un enfant soit atteint d'une trisomie — 21, 18 ou 13 — a finalement eu raison du ministre de la Santé, Philippe Couillard, qui a décidé de retirer cet élé-

ment explosif de sa prochaine politique de périnatalité. Au grand dam de l'Association des obstétriciens gynécologues du Québec (AOGQ), qui dénonce un «travail bâclé».

Mais le ministre se défend bien d'avoir tourné les coins ronds. Au contraire, il se dit sensible aux questionnements éthiques soulevés par ce test prénatal et entend prendre le temps nécessaire pour en évaluer la portée, cela posément et sans hâte. Ce faisant toutefois, Québec choisit sciemment d'ignorer les recommandations de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC), préférant refléter la patate chaude au Commissaire à la santé et au bien-être, dénonce la présidente de l'AOGQ, la Dre Diane Francoeur.

À l'inverse, cette prudence paraît pleine de bon sens à Pierre Berger, qui dirige l'intervention nationale à l'Office des handicapés du Québec. «Nous pensons que cette question devra faire l'objet d'un débat public ouvert et transparent. Parce qu'au-delà de la technologie, il y a un certain nombre d'éléments qu'on estime fondamentaux si on ne veut pas tomber dans une politique qui pourrait tendre vers l'eugénisme.»

C'est aussi le sentiment de l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS), qui va même plus loin encore. Nageant à contre-courant, cette association cherche à recentrer le discours autour du libre choix des parents d'opter pour la vie, quelle qu'elle soit. «On ne peut pas aller à l'encontre des avancées

technologiques, c'est clair, convient le président de l'AQIS, Jean-François Martin. Ces tests-là existent, ils seront de plus en plus sophistiqués et viendront de plus en plus précocement dans la grossesse. Mais on ne voudrait pas qu'ils soient imposés à tous les parents.»

D'autant que c'est le corps médical qui contrôle tout le message, regrette l'AQIS. Cette association réclame donc le développement d'une approche plus large incluant un suivi psychosocial complet. Autrement, on se retrouve avec un discours désincarné, purement médical et souvent trop alarmiste, dénonce M. Martin. «Au bout de la ligne, c'est quoi le message qui est véhiculé? Un, que ces gens ont une qualité de vie qui est moindre parce qu'on est prêt à les éliminer. Deux, que le coût social de ces gens est bien plus important que le coût de quelques tests de dépistage prénatal.»

Suivre le développement

Pour les obstétriciens gynécologues, cette lecture ne tient pas la route. La clarté nucale n'est pas là pour sélectionner les enfants, mais bien pour mieux les suivre dans leur développement. Quand on sait que 70 % des enfants atteints de trisomie 21 ont des anomalies cardiaques ou intestinales, un diagnostic peut prévenir bien des complications, explique la Dre Vyta Senikas, vice-présidente administrative de la Société des obstétriciens gynécologues du Canada (SOGC).

D'autant que les Québécoises n'ont nullement be-

soin d'un dépistage positif pour justifier un avortement, rappelle la Dre Francoeur. «Je m'excuse, mais je pense que c'est de la fausse représentation. C'est bâcler un dossier qu'on n'a pas envie de régler.» À ses yeux, la clarté nucale est une réelle avancée pour les médecins comme pour les parents, qui ont ainsi la chance de prendre chaque décision en toute connaissance de cause.

L'idée n'est pas d'être dirigiste et d'imposer des tests supplémentaires aux femmes, mais bien d'offrir ce qu'il y a de mieux à toutes, sans distinction. «Ce qu'on veut, en somme, c'est que ces tests soient accessibles aux femmes comme il le faut avec toute l'information détaillée. Et que toutes y aient accès gratuitement», tempère la Dre Francoeur, qui invite Québec à faire face à la musique en intégrant ces tests à sa politique de périnatalité.

Mais cet élément n'est manifestement pas sur son écran-radar. Pour l'instant, seuls des tests sérologiques au premier et au deuxième trimestre sont envisagés, explique la porte-parole du ministère de la Santé, Dominique Breton. «Certains hôpitaux du réseau ont pris l'initiative d'offrir ces tests à leur clientèle. D'autres les suggèrent, mais ils réfèrent leurs patientes à des centres privés, ce qui amène ces femmes à défrayer certains coûts de leur poche. Nous voulons rendre tout ça plus uniforme.»

Le Devoir

FEMMES

SUITE DE LA PAGE 1

pour être bien fait, doit être longuement expliqué, de même que le suivi doit être serré et régulier», plaide la Dre Francoeur. Or personne n'a de temps pour cela. Résultat: les femmes enceintes écopent, mais aussi toutes les femmes qui ont besoin d'un gynécologue. «Ça déborde de partout. On est forcés de privilégier les femmes enceintes, mais cela se fait au détriment des autres femmes, notamment les ménopausées, qui souffrent aussi de la crise.»

Pour celles-là, l'attente peut durer jusqu'à trois ans, déplore la Dre Louise Charbonneau, du CSSS Jeanne-Mance. «Traditionnellement, les femmes consultent plus que les hommes, simplement parce que les étapes de leur vie sont différentes. Qu'on pense aux menstruations, aux grossesses, à la ménopause. C'est normal qu'au chapitre de l'accessibilité, ce soient elles qui en souffrent davantage.» Mais à ce point? L'AOGQ en doute et réclame de l'aide.

Des suivis asymétriques

Pour l'instant, le plus pressant est de mettre sur pied une cellule de crise permettant de voir les patientes à temps, estime l'AOGQ. Bon nombre de couples attendent en effet pendant des semaines l'obtention d'un premier rendez-

vous. Par exemple, il aura fallu des mois de bataille acharnée à Patrick Payette pour obtenir une place pour son épouse. Enceinte de cinq mois, cette dernière a finalement eu sa chance à St. Mary, juste à temps pour l'échographie du deuxième trimestre. Mais elle n'aura pas eu accès à la clarté nucale, ni aux contrôles sanguins recommandés par la SOGC, encore moins au suivi de routine en cabinet ou en maison de naissance, pourtant fondamental.

La grossesse se déroulant apparemment bien, le couple a pris la chose avec philosophie. «J'avoue quand même que, si mon épouse avait eu plus de 30 ans, je me serais fâché sérieusement pour avoir le test de la trisomie», admet M. Payette. Je ne voulais pas me retrouver à courir les cliniques d'avortement à six mois de grossesse parce que j'apprends que le risque est trop élevé et que la santé de notre enfant est menacée.»

François et Sarah, eux, n'ont pas hésité une seconde. À défaut d'avoir accès à la clarté nucale, ils ont carrément décidé de sauter la clôture. C'est leur médecin de famille qui supervise la venue de leur fille. Ce dernier a une entente avec l'hôpital de la région de la Montérégie, mais seulement pour l'accouchement et l'échographie du deuxième trimestre. Pour les autres tests prénataux, François et Sarah ont dû se tourner vers le privé, qui, à près de 400 \$ le test combiné, fait des affaires d'or. «Nous ne sommes pas riches, mais c'était pour nous incontournable. Plusieurs organisations recommandent la clarté nucale à 12 semaines. Ailleurs, c'est

même devenu un test de routine.»

À l'AOGQ comme à la SOGC, on ne cache pas un certain malaise de voir de plus en plus de couples devoir payer de leurs poches un service qui devrait être donné gratuitement et universellement. L'idée que des cliniques privées fassent leur beurre des lacunes du réseau public enrage aussi beaucoup de parents. «Il y a là récupération d'une clientèle captive et émotive dans des canaux commerciaux», déplore Patrick Payette.

On a le sentiment que les services se développent en parallèle et on laisse faire, parce que ça coûte cher et que personne ne se lève pour défendre les mères.»

À l'heure actuelle, les voix des mères portent en effet très peu, convient la Dre Francoeur. «Nous connaissons une crise pancanadienne de ressources en obstétrique, mais malheureusement, ce qu'on note avant tout, c'est une absence d'intérêt de la part du ministère de la Santé. Qui va se battre pour les femmes et les enfants? Personne.» Pourtant, à l'heure où le Québec connaît une hausse importante de ses naissances, la nomination d'un commissaire à la santé de la mère et de l'enfant n'aura jamais paru aussi pressante, croit la présidente de l'AOGQ.

Ce commissaire pourrait faire en sorte que les services soient enfin les mêmes pour toutes, de Gaspé à Hull en passant par Montréal et Trois-Rivières. Pour cela, il faudra toutefois que le Québec se mette à jour, spécialement en ce qui a trait au dépistage prénatal, explique la vice-présidente administrative de la SOGC, la Dre Vyta

Senikas. «Avant, on se basait sur l'âge de la mère pour discuter des tests offerts. En clair, ça voulait dire qu'on attendait après 35 ans pour offrir automatiquement les tests prénataux. Mais l'analyse scientifique a démontré qu'on doit plutôt offrir ces tests à tout âge.»

Controverse à l'horizon

Ailleurs au Canada, le dépistage prénatal a le vent dans les voiles, spécialement en Ontario et en Colombie-Britannique, où les recommandations de la SOGC sont suivies à la lettre. Idem aux États-Unis et dans plusieurs pays européens, dont la France, qui a inscrit la clarté nucale à sa pratique courante il y a déjà une bonne décennie. Au Québec toutefois, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, évite soigneusement la question du dépistage.

Ce qui apparaît pour plusieurs comme une simple avancée technologique donne en effet des sueurs froides aux groupes pro-vie et aux défenseurs des droits des handicapés, qui militent fort contre la systématisation de ces tests. «M. Couillard a été sensible à l'argument de ceux qui disent que c'est une question éthique importante et qui ont réclamé un débat ouvert et transparent. Comme il n'y avait pas d'obligation pour les femmes de subir ces tests-là, si ce n'est pour celles qui le désirent, M. Couillard a décidé de confier ce dossier au commissaire à la santé et au bien-être», explique son attachée de presse, Isabelle Merizzi.

Cette décision prudente désempère l'AOGQ, qui réfute l'argumentaire des groupes pro-vie voulant que les parents aient recours à l'avortement à la moindre anomalie. La clarté nucale est un test médical qui permet de dépister les risques qu'un enfant souffre d'une trisomie, explique la Dre Senikas. L'idée n'est pas de faire de la sélection, mais de prévenir les complications qui peuvent être importantes. «Ce genre d'anomalie ne vient pas seule. Par exemple, le syndrome de Down vient très souvent de pair avec des problèmes cardiaques ou intestinaux qui nécessitent un suivi beaucoup plus étroit.»

Ce test permet aussi de limiter le recours à l'amniocentèse, qui comporte des risques nombreux et très documentés. «On sait qu'on ne devrait plus faire d'emblée d'amniocentèse entre 35 et 40 ans. On peut très bien remplacer ce test par une clarté nucale bien faite à 12 semaines, mais encore faut-il voir les femmes à temps! Si on les voit trop tard, on doit faire l'amniocentèse, avec tous les risques que cela comporte», ajoute la Dre Francoeur, qui soupçonne Québec de minimiser l'importance accordée à la santé des femmes.

«Je suis convaincue qu'il n'y a aucune volonté politique de s'attaquer à la santé des femmes au Québec. On met tout sur les chirurgies et les urgences. Et il n'y a plus rien d'autre pour personne. Pourtant, une grossesse, c'est une urgence en soi», dénonce la présidente de l'AOGQ. C'est aussi le sentiment de Patrick Payette, qui croit que le problème dépasse le manque de ressources et la pénurie de personnel qualifié. «Les hommes, s'il leur revenait de porter les enfants, n'accepteraient pas d'être traités de la sorte. Tirez vos conclusions.»

Le Devoir



SOLDES

JUSQU'À 60%

Pour Elle
277, av. Laurier O.
514-270-6154
Centre de Commerce Mondial
413, St-Jacques O.
514-844-9125

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial
383, St-Jacques O.
514-281-7999
5107, av. du Parc (angle Laurier)
514-277-7558

DOSSIER

Redonner vie à la première ligne

Les obstétriciens gynécologues appellent à l'aide les médecins de famille, sages-femmes et infirmières

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Trouver la perle rare qui suivra sa grossesse de bout en bout n'est pas chose facile au Québec. Et pas seulement parce que les obstétriciens gynécologues sont en nombre insuffisant. La défection graduelle des médecins de famille, ceux-là mêmes qui ont pourtant accouché des générations d'enfants, accentue l'effet de la pénurie. Ajoutez à cela une implantation trop timide des services offerts par les sages-femmes et vous vous retrouvez avec une première ligne... aux abonnés absents.

Pour les obstétriciens, formés spécialement pour s'occuper des anomalies et des complications, ce glissement a eu l'effet d'un grand chambardement. Dans leurs cabinets, ces spécialistes en sont désormais quittes pour gérer la normalité en surplus, avec toutes les pressions que cela suppose. Une absurdité, croit la présidente de l'Association des obstétriciens gynécologues du Québec (AOGQ), la Dre Diane Francœur. «Vous savez, ça ne prend pas nécessairement un gynécologue de niveau trois pour faire un suivi de grossesse.»

Son association réclame donc une réorganisation de la première ligne, et vite. Un médecin de famille, une sage-femme ou même une infirmière clinicienne

peuvent en effet faire des suivis de grossesse. Ces professionnels sont spécifiquement formés pour prendre en charge la normalité. Ce faisant, ils ont le pouvoir de soulager les spécialistes d'un poids qu'ils peinent de plus en plus à assumer seuls. «Au bout de la ligne, ce sont les femmes qui vont gagner car elles auront toutes droit au même suivi, ce qui n'est pas le cas présentement», rappelle la Dre Francœur.

Dans ses cartons, l'AOGQ conserve les plans d'une petite révolution structurelle qu'elle a présentée au ministère de la Santé. Au menu: une première ligne renforcée et un nouveau modèle d'organisation des cabinets librement inspirés des groupes de médecine familiale. «Donnez-moi trois infirmières demain à mon bureau et je vais pouvoir suivre trois fois plus de grossesses», raconte la Dre Francœur qui partage son temps entre le CHU Sainte-Justine et son cabinet privé. Pendant qu'elles vont faire le suivi des grossesses normales, moi je vais suivre les grossesses anormales.»

Ces infirmières pourront aussi suppléer aux lacunes notées en matière de prévention et d'accompagnement, lacunes qui alimentent un stress inutile et croissant, croit la Dre Louise Charbonneau du CSSS Jeanne-Mance et coauteure de *La Santé des femmes*. «Il y a des façons d'aider les femmes à démêler un peu ce qui est de l'ordre de la normalité de ce qui est franche-

ment pathologique et mérite une consultation et, éventuellement, un traitement médical.»

Pour cela, il faut toutefois du temps. «Avant, notre travail dans un CLSC était pratiquement consacré moitié-moitié à la prévention et aux soins. Maintenant, on a une liste de patients à voir et il est impensable de faire le genre de formation que nous faisons avant», raconte la Dre Charbonneau. Conséquence: le type de consultation a changé. «Les gens se précipitent dans les cliniques sans rendez-vous et les urgences parce qu'ils veulent savoir tout de suite ce qui cause leur inquiétude.»

Vivement la première ligne

Tous les intervenants dans ce dossier conviennent qu'un retour aux bases est impératif. Y compris le ministre de la Santé, Philippe Couillard, qui veut donner un nouvel éclairage à la première ligne grâce à sa politique de la périnatalité. Sur ce point, les sages-femmes sont appelées à prendre une place beaucoup plus importante. «On veut faire passer de 0,7 à 10 % le nombre de "suivis sage-femme" au Québec», raconte l'attachée de presse du ministre, Isabelle Merizzi.

À l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ), on se croise les doigts. Pour l'instant, le Québec ne compte que huit maisons de naissance et toutes roulent à plein régime pour un total d'environ 1500 accouchements par année. Un vif succès qui laisse bien des

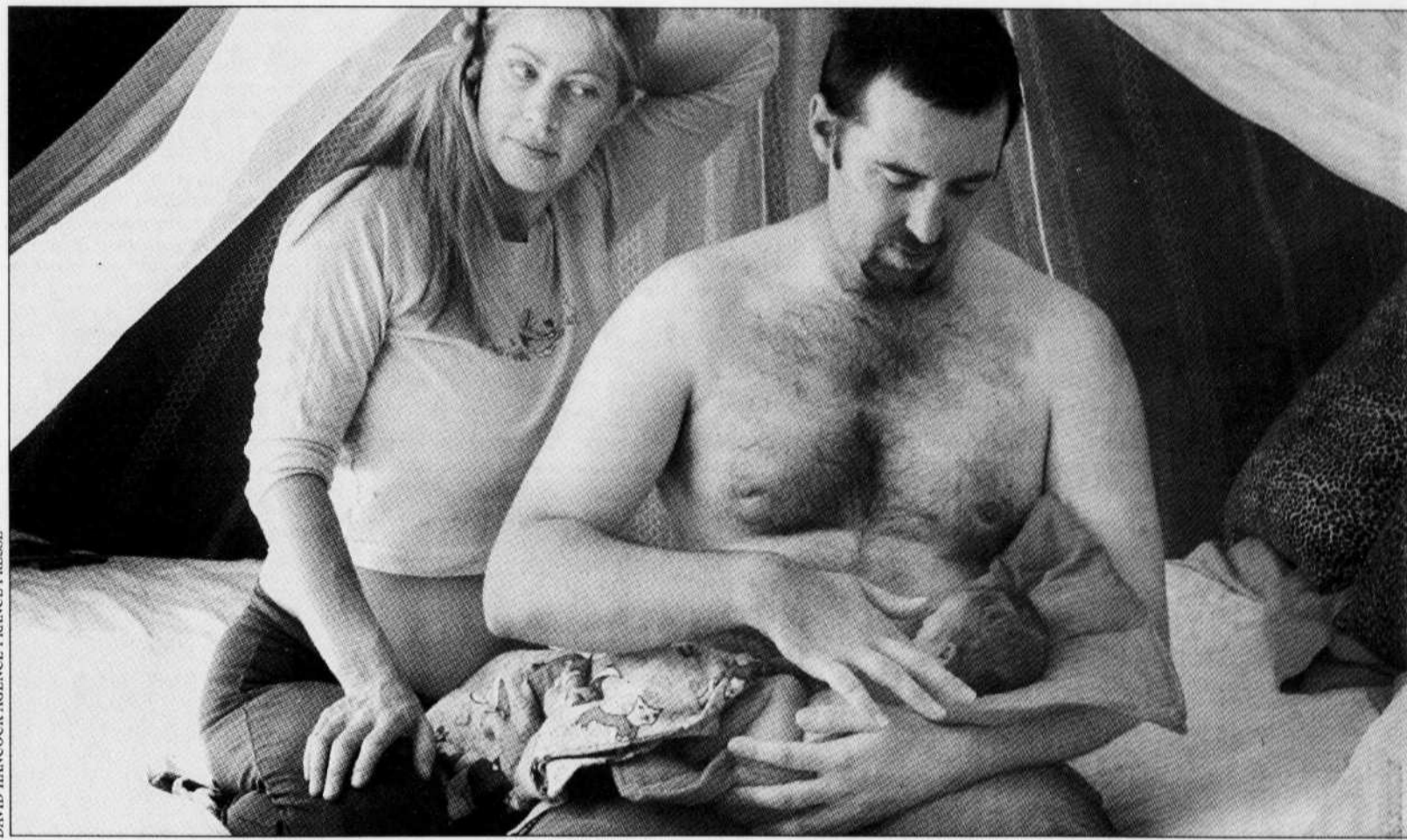
mamans intéressées en plan. «En fait, il y a plus de femmes inscrites sur des listes d'attente dans notre réseau que de femmes qui reçoivent des services», regrette la présidente de l'Ordre, Dominique Porret.

L'ouverture de nouvelles maisons de naissance, 21 selon les informations les plus récentes, permettra aux sages-femmes de réduire ces listes d'attente, voire de les éliminer. Ces nouvelles ressources contribueront à la remise en force de la première ligne, un incontournable en 2007. «Je crois que le fait de mener une politique de la peur et du risque n'est pas profitable, explique Mme Porret. Beaucoup de femmes pensent qu'il est préférable d'être suivies par un gynécologue, mais en réalité elles se trompent de niveau parce que ces gens-là sont habitués aux problèmes, c'est leur métier, et ils n'ont pas le temps pour le reste.»

Pour le reste justement, il faudra attendre janvier prochain. Le mini baby-boom que connaît le Québec a en effet forcé le gouvernement à réviser ses plans, admet Mme Merizzi. «On pensait déposer la politique d'ici la fin de l'année, mais ça pourrait basculer de l'autre côté de l'année, au début de 2008. On aura alors pu apporter un éclairage nouveau avec la situation que l'on connaît à Montréal et aussi, dans une moindre mesure, à Québec ou en Montérégie.»

Le Devoir

«Donnez-moi trois infirmières demain à mon bureau et je vais pouvoir suivre trois fois plus de grossesses»
- Dr Diane Francœur



DAVID HANCOCK, AGENCE FRANCE-PRESSE

David LONERGAN

BLANCHE

Pour découvrir ou redécouvrir Blanche Lamontagne (1889-1958), la 1^{re} poète du Québec.

296 pages - 19,10 \$
ISBN 978-2-7601-2356-4

GUERIN, littérature
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Vous avez des droits nous pouvons vous aider

Yves Ménard
A v o c a t

Vieux-Montréal
514.861.0469

Sophie Downs M.Ps.

Psychologue clinicienne T 514 861-0630

Adolescents - Adultes - Couples
20 ans d'expérience

Vieux-Montréal

Envolez-vous pour les Fêtes!



1398\$

Cuba

Holguin
OCCIDENTAL GRAND
PLAYA TURQUESA 4 ★
Chambre
23 décembre

1448\$

Cuba

Varadero
HOTEL
PALMA REAL 3 1/2 ★
Chambre
27 décembre

1528\$

Rép. dom.

Puerto Plata
CLUB GOLDEN AU BAHIA
PRINCIPE SAN JUAN 4 ★
Chambre Club Golden
21 décembre

1578\$

Cuba

Cayo Santa Maria
MELIA
LAS DUNAS 4 ★
Chambre
29 décembre

1698\$

Rép. dom.

Punta Cana
CLUB PREMIUM À L'OCCIDENTAL
GRAND PUNTA CANA 4 1/2 ★
Chambre Club Premium
22 décembre

1748\$

Mexique

Cancun
BARCELO
COSTA CANCUN 4 1/2 ★
Chambre de luxe
22 décembre

VACANCES transat

Dinde en cavale!
www.dindeencavale.com

VOYAGES EN DIRECT.COM

1 877 877-8812

Départs de Montréal. Tous les prix sont par personne en occupation double pour des séjours d'une semaine en tout inclus. Taxes et rebais inclus. Les prix sont ceux en vigueur au moment de l'impression et sont réservés pour les nouvelles réservations individuelles effectuées les 8 et 9 décembre 2007. Sujets à changement et à la disponibilité au moment de la réservation. Pour les détails et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures Sud 2007-2008 de Vacances Transat. Voir effectués sur les sites de Air Transat, CarJet et/ou WestJet. Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'un permis du Québec (no. 825121). Ses bureaux sont situés au 300, rue La-Patrie, bureau 500, Montréal (Québec) H2X 4C2. Prix excluant le 3,50\$/1000\$ de services touristiques achetés représentant la contribution des clients au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages.

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Décès de Pierre O'Neill

Radio-Canada a annoncé hier le décès de Pierre O'Neill, ancien directeur de l'information à Radio-Canada, sans donner plus de détails. Pierre O'Neill avait été le secrétaire de presse de Pierre Elliott Trudeau avant d'être nommé patron de l'information télévisée, poste qu'il avait occupé de 1977 à 1991. Il avait donc dirigé l'information pendant la période cruciale du premier mandat du gouvernement péquiste ainsi que du premier référendum, de même que pendant toute la décennie 1980. Il avait fait l'objet d'une purge à l'automne 1991, en même temps que Andréanne Bournival, la directrice des programmes de l'époque, et il avait été remplacé par Claude Saint-Laurent. — *Le Devoir*

Pétition d'enseignants exaspérés

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a présenté hier une pétition comportant quelque 20 000 signatures adressée aux députés de l'Assemblée nationale pour témoigner de l'exaspération des enseignants devant la politisation des enjeux liés à l'éducation. Les enseignants dénoncent notamment les tergiversations politiques au sujet du bulletin chiffré et de la dictée. «L'éducation, c'est important. Il ne faudrait pas que cela devienne un enjeu populiste», a fait valoir la présidente de la FSE, Johanne Fortier, invitant le gouvernement à tenir davantage compte de l'expertise des enseignants. La pétition demande également le report de l'implantation de la réforme scolaire à l'éducation des adultes, prévue pour septembre prochain. — *Le Devoir*

Le jeune tueur dit avoir «craqué»

Omaha, Nebraska — Le jeune homme qui a tué huit personnes avant de se suicider dans un centre commercial d'Omaha, dans le centre des États-Unis, a «simplement craqué», selon les explications qu'il a laissées dans une lettre publiée hier. «Je sais que tout le monde se souviendra de moi comme d'une sorte de monstre, mais, s'il vous plaît, comprenez que je ne veux pas être un poids pour ceux à qui je tiens», a écrit le tueur, âgé de 19 ans, dans une lettre de trois pages qui a été publiée par la police. Robert Hawkins a laissé cette lettre mercredi chez sa mère avec qui il vivait, avant de se rendre au centre commercial. Il y exprime son attachement et se dit persuadé qu'ils seront «mieux sans lui». «Je suis désolé pour ce que j'ai fait, même si je n'ai jamais voulu vous faire autant de mal», écrit-il à l'adresse de sa famille. «J'ai simplement craqué. Je ne peux plus supporter cette existence inutile. J'ai toujours été une déception et cela aurait continué.» Le jeune homme venait de perdre son emploi et s'était récemment séparé de sa petite amie. Il aussi avait passé plusieurs années dans des foyers éducatifs après avoir menacé de tuer sa belle-mère en 2002, selon des responsables de l'État du Nebraska. — *Associated Press*



Les Canadiens profitent de la vigueur de leur dollar pour faire leurs achats aux États-Unis.

Noël: un Canadien sur cinq fait ses emplettes aux États-Unis

JULIAN BELTRAME

Ottawa — Les Canadiens sont plus nombreux que jamais à prendre la direction des États-Unis à la recherche d'achats pour leurs emplettes du temps des Fêtes.

Un nouveau sondage La Presse canadienne-Harris Décima indique que 17 % des répondants sont allés magasiner aux États-Unis au cours des deux derniers mois, dépensant en moyenne 616 \$.

Et parmi les ménages ayant un revenu annuel de plus de 80 000 \$, ce sont les tiers des personnes interrogées qui ont traversé la frontière. De plus, 14 % des répondants ont révélé qu'ils retourneront «probablement» ou «certainement» magasiner aux États-Unis avant Noël.

«Si on se fie à ces chiffres, des millions de personnes ont dépensé des milliards de dollars aux États-Unis», a dit le président de Décima, Bruce Anderson.

Ce sondage a été mené auprès

de 1000 Canadiens entre le 29 novembre et le 2 décembre, une période pendant laquelle le huard était au moins à parité avec le dollar américain. Il comporte une marge d'erreur de 3,1 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

«C'est le dollar le plus élevé et l'économie la plus robuste depuis 30 ans, donc il y a un effet d'entraînement qui fait que les gens ont plus d'argent, a expliqué M. Anderson. [Les consommateurs] font plus confiance à l'économie aujourd'hui qu'au cours des 25 dernières années de nos sondages. Si on met tout ça ensemble, on obtient un phénomène impressionnant.»

C'est un chiffre «étonnamment élevé», a dit Richard Talbot, un expert torontois de la vente au détail. «Je pense que la couverture médiatique de la parité du huard en plus de l'approche de Noël, c'était peut-être inévitable qu'il y ait passablement de fuites vers le sud de la frontière.»

Les résidents de l'Ontario et de la

Colombie-Britannique étaient les plus susceptibles de se rendre magasiner aux États-Unis — à 22 % et 30 % respectivement.

Ces résultats s'ajoutent à d'autres informations qui indiquaient déjà que les Canadiens profitent de la robustesse du huard pour partir à la recherche d'achats aux États-Unis.

Statistique Canada a récemment révélé que les Canadiens ont dépensé 3,1 milliards de dollars aux États-Unis pendant le deuxième trimestre, avant que le huard n'atteigne la parité, une hausse de 8,8 %. La moyenne des dépenses s'élevait à 765 \$.

M. Talbot croit que les détaillants canadiens devront s'ajuster rapidement à cette nouvelle situation. «On peut penser qu'ils vont mettre de la pression sur leurs fournisseurs pour baisser les prix, donc d'ici 2008, on verra les prix se rapprocher. C'est déjà commencé.»

La Presse canadienne

Taser: une coalition réclame des experts indépendants

JEANNE CORRIVEAU

Des élus et des groupes de défense des droits de la personne remettent en question la crédibilité du comité d'experts mandaté par Québec pour étudier l'utilisation du pistolet à décharge électrique par les policiers. Ils ont demandé, hier, un moratoire immédiat sur l'utilisation de cette arme en attendant que des experts indépendants étudient la question.

Pour le conseiller municipal de Snowdon, Marvin Rotrand, il est inconcevable que le comité d'experts créé par le gouvernement du Québec soit composé essentiellement de membres de corps policiers ou de représentants du ministère de la Sécurité publique. De plus, déplore-t-il, plusieurs d'entre eux ont déjà exprimé publiquement leur opinion favorable au Taser.

Réunis au sein d'une coalition, Thomas Mulcair, député d'Outremont (NPD), Louise Harel, députée péquiste d'Hochelaga-Maisonneuve, Warren Allmand, conseiller de Darlington et ex-solliciteur général, ainsi qu'Anne Sainte-Marie, d'Amnistie Internationale, Dan Phillip, président de la Ligue des Noirs du Québec, et M. Rotrand ont lancé un appel commun au ministre québécois de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, afin qu'il impose un moratoire immédiat sur l'utilisation du Taser. Ils demandent également la tenue d'une enquête publique sur la mort de Quilem Registre, un Montréalais d'origine haïtienne décédé à l'hôpital quelques jours après avoir reçu six décharges de Taser administrées par les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) cet automne.

Thomas Mulcair, dont le fils est policier depuis neuf ans, insiste sur le faux sentiment de sécurité que procure le Taser. «Les policiers qui l'utilisent pensent que c'est une solution de rechange sécuritaire alors que ce n'est pas le cas, soutient-il. C'est extrêmement dangereux. Le Taser éteint l'être humain et un de ses fâcheux effets secondaires, c'est qu'il peut tuer du monde! Nous pensons que c'est une erreur monumentale de poursuivre son utilisation tant qu'on n'a pas établi un protocole aussi serré que ce qui existe pour les armes à feu.»

Il croit que des experts spécialisés en criminologie, en santé mentale et en intervention auprès des communautés culturelles devraient siéger au sein du comité créé par Québec. Le rapport commandé par Québec doit être remis au ministre le 17 décembre prochain.

Le Taser fait l'objet de plusieurs enquêtes à l'échelle du pays à la suite d'une série de décès suspects qui pourraient être liés à son utilisation par les policiers pour maîtriser des individus récalcitrants. Les images de l'arrestation du ressortissant polonais Robert Dziekanski, mort après avoir reçu deux décharges de Taser à l'aéroport de Vancouver le 14 octobre dernier, ont d'ailleurs fait le tour du monde.

Le Devoir

Livre-cadeau idéal
Gérard GERVAIS
Abel ARSLANIAN
LES OMÉGA-3
POUR GUÉRIR
 320 pages — 19,45 \$
 ISBN 978-2-7601-6812-1
 Ce livre représente une promesse de soulagement, une probabilité de rémission et une possibilité de guérison dans la souffrance chronique.
 GUÉRIN, éditeur ltée
 514-842-3481
 En vente dans toutes les librairies
 Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Plus de 100 titres offerts
Lorraine LÉTOURNEAU
 CÉLÉBRITÉS collection biographique
NORVAL MORRISSEAU
 Biographie pouvant aussi servir de matériel complémentaire en univers social.
 64 pages — 11,25 \$
 ISBN 978-2-7609-7043-7
 LIDEC Inc.
 514-843-5991
 En vente dans toutes les librairies
 Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Mission Bon Accueil
 HOMMES · JEUNES · FAMILLES
Campagne annuelle de Noël
 Donner, ça fait du bien!
 Je veux changer des vies et aider Mission Bon Accueil à fournir un panier de Noël aux familles démunies et un souper de Noël aux sans-abri de Montréal.
 S.V.P. Libellez le chèque à Mission Bon Accueil
Mission Bon Accueil
 606 rue De Courcelle Mtl, QC H4C 3L5 (514) 523-5288
 Nom _____
 Adresse _____
 Ville, Province, Code Postal _____
 Organisme de charité enregistré EN 10819 5215 RR0001
 Un reçu pour fins d'impôt sera émis pour tout don de 105 et plus. 408ICLD
 25\$ pour un panier et un souper
 50\$ pour deux paniers et deux soupers
 100\$ pour 4 paniers et 4 soupers
 _____ \$ pour autant de paniers et soupers que possible
 Visa MasterCard Amex
 N° de carte: _____ Date d'exp.: _____
 Signature _____

Une p'tite douceur pour vous,
 c'est un p'tit bonheur pour eux!
Lambert
 Vous trouverez aussi des coupons dans les bûches de Noël Crème Glacée Lambert.

Association francophone pour le savoir
Acfas
Concours
16^e de vulgarisation de la recherche de l'Acfas
 Les chercheuses et les chercheurs écrivent pour nous.
 Date de clôture du concours : 1^{er} mars 2008
L'Acfas se mêle de recherche depuis 1923
 > Congrès annuel
 > Découvrir, la revue de la recherche
 > Prix Acfas
Concours de vulgarisation de la recherche
 > Forum international Science et société
 > Cahiers scientifiques
 > Bottin de la recherche
 > Avis et mémoires
 www.acfas.ca

LES ACTUALITÉS

L'hiver s'annonce long...

Montréal incapable d'enlever la neige dans les délais prévus

JEANNE CORRIVEAU

Les 45 centimètres de neige qui sont tombés sur la métropole depuis dimanche dernier donnent du fil à retordre aux équipes de déneigement de la Ville. Les opérations de déneigement ne seront vraisemblablement pas terminées avant mardi soir, a indiqué hier le responsable des services aux citoyens au comité exécutif, Marcel Tremblay.

C'est la première fois en 28 ans que Montréal reçoit autant de neige avant Noël, a précisé hier M. Tremblay pour expliquer les difficultés éprouvées par la Ville à compléter le déneigement de ses rues et trottoirs dans les délais prévus. Les chutes de neige successives au cours de la semaine ont obligé les équipes de déneigement à s'y reprendre à deux fois, et parfois même à trois fois, avant de réussir à nettoyer certaines rues. «*Ça veut dire qu'on nettoie la ville trois fois au lieu d'une fois*», a résumé M. Tremblay. Depuis mardi, le transport de la neige a nécessité plus de 100 000 voyages de camion, soit l'équivalent de trois millions de mètres cubes de neige.

Les opérations devront être suspendues au cours de la fin de semaine compte tenu de l'application de la loi 143, qui prévoit une période de repos de 24 heures pour les conducteurs de véhicules lourds qui ont travaillé sept jours d'affilée. Ce sont les arrondissements qui détermineront le moment qui leur convient le mieux pour accorder un congé aux travailleurs, qu'il s'agisse de leurs cols bleus ou des travailleurs à l'emploi d'entrepreneurs privés. Dans l'arrondissement de Ville-Marie, qui couvre le territoire du centre-ville, les activités de déneigement seront suspendues à partir de 18h aujourd'hui et elles reprendront dimanche à la même heure.

Selon les estimations de la Ville, environ 50 % de la nei-

ge avait été enlevée sur le territoire de Montréal à 7h hier matin. Bien que la priorité ait été accordée aux artères principales, aux stations de métro, aux hôpitaux et aux écoles, la Ville a eu du mal à assurer un nettoyage adéquat partout. L'hôpital St. Mary s'est d'ailleurs plaint de l'accumulation de la neige autour de son établissement, qui rendait difficile le déplacement des ambulances.

Dans l'arrondissement de Ville-Marie, on évaluait hier que 30 à 40 % de la superficie du territoire avait été déneigée, mais on entendait terminer en soirée le nettoyage du secteur compris entre le fleuve et les rues Amherst, McGill et Sherbrooke. «*Notre territoire est le plus complexe et le plus difficile parce que nous avons le centre-ville, sa circulation, ses stationnements et parce qu'on répond à des demandes ponctuelles*», a expliqué Jacques-Alain Lavallée, chargé de communication à l'arrondissement de Ville-Marie, en citant les cas du Musée des beaux-arts de Montréal, du Centre Bell, du Casino et des organisateurs de la Guignolée des médias qui, au cours des derniers jours, ont tour à tour demandé l'intervention des équipes de déneigement pour la tenue d'événements, ce qui a ralenti les opérations de nettoyage ailleurs dans l'arrondissement.

Selon les données rendues publiques par la Ville, l'arrondissement de Verdun avait complété 70 % du déneigement hier matin, suivi de LaSalle (60 %), Saint-Léonard (65 %) et Montréal-Nord (55 %).

Bien que les policiers aient fait preuve d'une certaine tolérance à l'égard des automobilistes qui stationnaient en angle, la Ville rappelle que ces pratiques sont interdites. Par ailleurs, les opérations de remorquage vont bon train. L'arrondissement de Ville-Marie a procédé, depuis le début de la semaine, à 287 remorquages.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Vous trouvez que la municipalité tarde à enlever la neige? Il faut comprendre, comme l'explique un porte-parole, Marcel Tremblay, que c'est la première fois depuis 28 ans qu'il tombe autant de neige avant Noël! Enfin, c'est l'explication qu'il offre. Pour les sceptiques, ajoutons que la tempête a été suivie d'autres petites bordées de neige qui ont compliqué la tâche. Certaines rues ont été nettoyées trois fois, c'est M. Tremblay qui le dit.

N'attendez pas Noël
7 et 8 décembre seulement

Économisez

10%

avec tout achat de

100 \$
et plusPRENEZ GOÛT
À NOS CONSEILS

La modération a bien meilleur goût. 18+

Titulaires de permis, agences de la SAQ, Comptoirs Vin en vrac et SAQ Dépôt exclus. Promotion également offerte dans SAQ.COM. Cette promotion est en vigueur les 7 et 8 décembre 2007 seulement et s'applique uniquement aux produits offerts en succursale, à l'exception des cartes-cadeaux SAQ, des bons-cadeaux « Les Connaisseurs » et des cartes de dégustation. Les produits commandés par l'entremise du service des commandes privées sont exclus de cette promotion. 18 ans et plus. Achats non cumulatifs. Aucune mise de côté n'est acceptée.

ACTUALITÉS

HARPER

«J'espère qu'il [Mario Dumont] n'aura pas mis son veston neuf, parce que tout ce qu'on va voir sur son veston, c'est des traces de pas [des fédéraux qui] se sont essuyés sur lui, pour le laisser entrer. Ce n'est pas ça, défendre les intérêts du Québec», a dit Claude Béchar.

SUITE DE LA PAGE 1

ils veulent l'améliorer.» En point de presse après le discours, M. Dumont a d'ailleurs fait un rapprochement entre ces affirmations et le titre d'une plateforme adéquate, «S'affirmer sans se séparer». Dans son discours, du reste, M. Harper a déclenché une salve d'applaudissements lorsqu'il a paraphrasé l'humoriste Yvon Deschamps: «Les Québécois veulent un Québec fort au sein d'un Canada uni.»

En anglais, M. Harper a souligné qu'au moment où l'on a reconnu les Québécois comme nation, «certains ont cru de manière très légitime que cela minerait l'unité du pays». Mais le résultat, s'est félicité M. Harper, a été «tout à fait contraire». «Cette reconnaissance a clairement renforcé l'unité du Canada et la place du Québec dans ce pays.»

Outre le ministre Jean-Pierre Blackburn, quatre députés conservateurs québécois avaient été conscris dans l'opération charme dans cette région francophone de l'est du Québec: Steven Blaney (Lévis-Bellechasse), Jacques Gourde (Lotbinière-Chutes-de-la-Chaudière), Daniel Petit (Charlesbourg-Haute-Saint-Charles), Denis Lebel, le nouveau député de Roberval, ancien maire de la ville du même nom et désigné comme nationaliste par M. Harper.

M. Harper a aussi évoqué l'affaire Schreiber, qui tourmente actuellement la colline parlementaire à Ottawa. Selon lui, aujourd'hui, lorsque l'opposition veut parler d'un scandale, elle est contrainte de parler de ce qui s'est «peut-être produit il y a 15 ou 20 ans». Selon lui, cela prouve que «ce genre de controverse [où] l'argent est mêlé à la politique est terminé maintenant». Les dons faits par «les grosses entreprises, les puissants syndicats et les généreux donateurs ont été éliminés de la politique fédérale» par la loi conservatrice sur la responsabilité.

Colère à Québec

Au sein du gouvernement Charest, la rencontre Dumont-Harper a fait des mécontents. Le ministre des Ressources naturelles, Claude Béchar, a fait une colère noire parce qu'il n'avait pas été invité à s'asseoir à la table d'honneur. Le directeur général de la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup, Pierre Lévesque, un ancien candidat adéquate en 2003, a dit que le ministre aurait très bien pu «acheter un billet» et participer à l'événement. En Chambre hier matin, M. Béchar a dit qu'il aurait aimé être à Rivière-du-Loup pour «défendre les intérêts du Québec» mais qu'il n'y était pas allé puisque «la condition» était «de ne pas faire de trouble, puis de ne parler» ni de la forêt ni de la Bourse du carbone. «Quand [Mario Dumont] va ressortir [de la rencontre privée avec M. Harper], a-t-il ajouté [...] j'espère qu'il n'aura pas mis son veston neuf, parce que tout ce qu'on va voir sur son veston, c'est des traces de pas [des fédéraux qui] se sont essuyés sur lui, pour le laisser entrer. Ce n'est pas ça, défendre les intérêts du Québec», a-t-il pesté.

Du reste, dans son discours de remerciement, Mario Dumont, hier, a demandé un effort «plus ferme» de la part du fédéral pour venir en aide aux secteurs de la forêt et de l'industrie manufacturière au Québec. Dans un point de presse où il a tenté de prendre ses distances d'avec M. Harper, il a évoqué les divergences de vue sur l'environnement: «Pour l'immédiat comme pour l'après-Kyoto, on attend plus du gouvernement fédéral», a dit M. Dumont. Ce dernier a aussi soutenu que le dossier du déséquilibre



Stephen Harper et Mario Dumont devant la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup.

fiscal n'était pas «régulé», contrairement à ce que M. Harper avait déclaré. «M. Charest a baissé les bras et a fermé le dossier du déséquilibre fiscal, c'est vrai qu'il y a eu des progrès importants de faits dans le déséquilibre fiscal au dernier budget, mais sur la question, entre autres, du financement des études postsecondaires, il reste un enjeu où le Québec doit continuer à discuter», a déclaré M. Dumont.

Stephen Harper était à Rimouski en soirée pour participer à une rencontre avec des gens d'affaires.

Le Devoir

ANTOINE ROBITAILLE
LE NOUVEL HOMME NOUVEAU
Voyage dans les utopies de la posthumanité

«Il faut lire le livre d'Antoine Robitaille. Très accessible, informé, objectif, il décrit ce mythe central de notre époque, qui depuis la mort de Dieu domine notre aventure humaine: la puissance instrumentale à laquelle nous aspirons pour devenir des dieux.»
Hervé Fischer, *Le Devoir*

224 pages - 22,95 \$

Boréal
www.editionsboreal.qc.ca

JUSTICE

«Il n'est pas exagéré de dire que l'affaire Castor Holdings constitue un cas exceptionnel dans les annales judiciaires du Québec, un véritable dérapage judiciaire»

SUITE DE LA PAGE 1

2008, avec un jugement prévu au printemps 2010. Voilà pourtant que la cause est encore paralysée. Les représentants de la firme comptable Coopers & Lybrand, poursuivis par une quarantaine d'investisseurs floués dans la faillite de Castor Holdings, se battent pour obtenir la récusation de la juge Saint-Pierre. Motif? Deux des enfants de la juge travaillent pour le cabinet d'avocats Stikeman Elliott, qui représente des parties impliquées de façon indirecte dans le litige.

C'est sur ce point précis que la Cour d'appel a rendu un jugement confirmant l'impartialité de la juge Saint-Pierre. Le plus haut tribunal du Québec consacre cependant une pleine page de sa décision aux méandres de cette «affaire qui n'en finit pas», menée «à même les ressources financières et humaines du système judiciaire», qui sont assumées «par l'ensemble des contribuables québécois». Une bonne partie de la population ne dispose d'ailleurs pas des moyens financiers pour accéder à la justice, note la Cour d'appel dans sa décision. «Le justiciable moyen ne peut, lui, déduire ses honoraires d'avocat de ses revenus comme le font les personnes morales et les sociétés», souligne la Cour.

Litige simple, procès complexe

Le dossier de Castor Holdings n'est pourtant pas si complexe. Le 9 juillet 1992, ce portefeuille immobilier dirigé par l'homme d'affaires allemand Wolfgang Stolzenberg a déclaré faillite. Des investisseurs ont perdu plus de 600 millions à l'époque, une somme évaluée aujourd'hui à près d'un milliard. Une vingtaine de causes, touchant environ 40 parties, sont toujours pendantes en Cour supérieure. Quant à Stolzenberg, il a été accusé en 2000 de 39 fraudes totalisant 173 millions. Les autorités canadiennes ne sont pas arrivées à l'extrader de l'Allemagne, son pays d'origine.

Les investisseurs floués ont poursuivi la firme de vérificateurs comptables de Castor Holdings, Coopers & Lybrand et ses quelque 300 associés de l'époque, dont Elliott C. Wightman. Les requérants reprochent à Coopers & Lybrand de ne pas avoir respecté les principes comptables reconnus dans la préparation

des états financiers de Castor, notamment en taisant la dépendance économique de la compagnie à l'égard du groupe York-Hannover Developments, lui-même en faillite. En outre, les états financiers de Castor ne contenaient aucune réserve pour les prêts hasardeux consentis aux filiales de ce groupe. Les requérants prétendent qu'ils n'auraient jamais mis un dollar dans Castor Holdings si ces faits avaient été portés à leur connaissance. Ils tiennent Coopers & Lybrand responsable de leurs déboires.

La question en litige se résume à déterminer si la situation financière de Castor Holdings devait être décelée par les comptables de Coopers & Lybrand dans le cadre de leurs vérifications et, le cas échéant, si cette information devait être divulguée dans les états financiers de l'entreprise.

Quinze ans après la faillite, aucun jugement final n'a été rendu. Lors du premier procès devant le juge Carrière, un comptable agréé nommé comme expert, Keith Vance, a été questionné par les deux parties pendant près de quatre ans. «Le cheminement procédural a été ardu: multiples interrogatoires avant défense, interrogatoires après défense, interminables procédures incidentes, requêtes en inhabilité, requêtes pour précisions, requêtes pour production de documents, requêtes en cautionnement pour faits, etc., des dizaines de vacations devant la Cour d'appel, et plusieurs requêtes devant la Cour suprême du Canada», résume la Cour d'appel.

Comme le fait remarquer le tribunal, l'affaire Castor Holdings ne contient pourtant «aucune question liée aux libertés fondamentales, aux droits démocratiques, aux garanties juridiques ni même à l'intérêt général de la collectivité». Les questions de droit sont certes sérieuses. «Mais elles ne méritent pas que des ressources judiciaires hors de toute proportion avec la nature réelle du problème leur soient consacrées pendant plus d'une décennie. Des recours collectifs qui touchent des milliers de demandeurs et qui commandent l'étude de questions d'ordre public liées au droit de l'environnement ou au droit de la consommation trouvent leur solution judiciaire en beaucoup moins de temps que l'affaire Castor Holdings. Il n'est pas exagéré de dire que l'affaire Castor Holdings constitue un cas ex-

ceptionnel dans les annales judiciaires du Québec, un véritable dérapage judiciaire», constate la Cour d'appel.

La juge Saint-Pierre peut rester

Sur le litige très pointu soumis à son attention, la Cour d'appel a tranché en faveur de la juge Saint-Pierre. La juge avait informé les parties de la présence de ses enfants au sein du cabinet Stikeman Elliott. Ce prestigieux cabinet, comprenant plus de 460 avocats, représente le régime de retraite de Chrysler Canada, l'une des parties impliquées de façon indirecte dans le procès de la juge Saint-Pierre.

Les représentants de Coopers & Lybrand ont évoqué la partialité du juge et lui ont demandé de se récuser. La juge n'est pourtant pas saisie de la poursuite de Chrysler. Ni l'un ni l'autre de ses enfants n'a travaillé sur le dossier ou n'a eu accès à des informations confidentielles à ce sujet. Si jamais ils reçoivent des bonis, ce sera en fonction de leur performance personnelle, et en fonction des profits que le cabinet pourrait réaliser en cas de victoire. Enfin, jamais ils ne travailleront sur le dossier de Chrysler d'ici la fin des procédures.

Pour toutes ces raisons, la juge Saint-Pierre a choisi de rester. Le droit canadien présume de l'impartialité d'un juge. C'est à la partie qui brandit le spectre de la partialité de prouver les faits. Comme il n'y avait pas de jugement sur des faits similaires au Québec, la Cour d'appel s'est inspirée de la jurisprudence étrangère. «Aux États-Unis et en Angleterre, une abondante jurisprudence illustre le principe selon lequel un juge n'a pas à se récuser pour le seul motif qu'il est parent avec un avocat employé d'un cabinet qui intervient dans une cause qu'il entend», précise la Cour d'appel. Dans la circonstance, la juge Saint-Pierre n'a pas à se récuser.

La cause pourrait cependant être portée en Cour suprême au risque de retarder encore le procès de plusieurs mois. Cette possibilité suscite le «désarroi sincère» des investisseurs floués, a observé la Cour d'appel.

Le Devoir

HÉBERT

SUITE DE LA PAGE 1

patraque, incontinent, souffreteux».

La nomenclature des métiers qu'il pratiqua donne la mesure des multiples passions d'un personnage qui avait ses excès: Jacques Hébert aura été tour à tour — et le plus souvent simultanément — journaliste, éditeur, globe-trotter, activiste politique, sénateur, pamphlétaire et grand défenseur des libertés civiles, en plus de s'engager activement auprès de la jeunesse canadienne.

Cet engagement envers les jeunes s'est notamment traduit par la création du populaire programme Jeunesse Canada Monde (JCM, 1971), et surtout par la fondation de l'organisme Katimavik (1977), auquel le nom de Hébert restera associé dans le grand public.

Dire si Hébert tenait à ce programme d'échange et de volontariat pancanadien? Le sénateur n'a pas hésité à observer en 1986 une grève de la faim de 21 jours pour forcer — en vain — le gouvernement Mulroney à poursuivre le financement de Katimavik. Pendant trois semaines, l'homme avait dormi dans le foyer du Sénat, dans un sac de couchage. Le programme sera finalement relancé en 1994.

Hier, les deux organismes ont d'ailleurs été parmi les premiers à réagir. «Son œuvre aura permis de former des milliers de jeunes citoyens du monde aptes à cultiver la tolérance et à résoudre les conflits de façon constructive et pacifique», a mentionné par communiqué Alexandre Trudeau, fils de l'ancien premier ministre et président du conseil d'administration de JCM.

A Katimavik, divers dirigeants ont parlé hier d'un homme de «ténacité», «éloquent et passionné», un être «rigoureux et gentil, plein de joie de vivre, qui avait l'impressionnante faculté de transformer ses convictions et ses valeurs en actions utiles».

Des lettres...

Mais c'est encore plus au domaine des lettres que le nom de Jacques Hébert restera lié. Il prendra en effet la plume très tôt dans sa vie, pour ne jamais la lâcher. Encore l'an dernier, Hébert se fendait d'un très long texte faisant l'apologie du régime de Fidel Castro. Chaque année depuis 1995, le sénateur passait quelques mois à Cuba.

Il est tout jeune lorsqu'il commence à parcourir le monde, allumant du coup une passion qui ne le quittera jamais. L'Amérique latine, l'Europe, l'Afrique, l'Asie, il met le pied un peu partout. Ces voyages forment sa pensée, affûtent sa plume. Hébert collabore au *Devoir* entre 1951 et 1953, puis fonde en 1954 l'hebdomadaire *Vrai*, qu'il dirige pendant cinq ans.

Il rejoint à la même époque son copain Pierre Elliott Trudeau dans l'aventure de *Cité libre*, dont il devient administrateur en 1958. Ses écrits vitrioliques, véritables brûlots incandescents contre le régime de Duplessis et en faveur d'une modernisation de la société québécoise, marquent l'histoire de cette publication au même titre que les textes de M. Trudeau ou Gérard Pelletier.

Cette même année 1958, Hébert fonde les Éditions de l'Homme, geste qui sera suivi trois ans plus tard par la fondation des Éditions du Jour. Son expérience et ses succès d'éditeur (avec le frère Untel, entre autres) lui valent notamment de présider l'Association des éditeurs canadiens entre 1965 et 1974. Jacques Hébert travaillera aussi un temps comme animateur à la télévision de Radio-Canada (1962 à 1970) et comme président de la Ligue des droits de l'homme dans les années 1960.

Jamais dans sa carrière Jacques Hébert n'a craint la polémique. Au contraire. Il s'illustre dès la fin des années 1950 en dénonçant la conduite du procès de Wilbert Coffin, qu'il qualifie de «plus grand scandale judiciaire du siècle». Il en remet peu après en publiant *J'accuse les assassins de Coffin*, qui mènera à la création de la commission Brossard... mais aussi à l'inculpation de Hébert, qui doit faire trois jours de prison et payer 3000 \$ d'amende.

L'essayiste a frappé à plusieurs autres occasions: en 2000, entre autres, il revient à la charge pour brosser un portrait dévastateur des années Duplessis. Jamais à court d'adjectifs marquants, Jacques Hébert tire alors à boulets rouges sur les «thuriferaires bornés et blablateurs» de l'époque. Hébert prend aussi position à ce moment en faveur du combat des orphelins de Duplessis.

Ses vibrants coups de gueule ne sont pas sans heurter et dépasser les bornes. Quelques jours avant le référendum de 1995, Hébert avait ainsi traité la chroniqueuse Josée Legault de «vache séparatiste», insulte dont il avait dû se repentir publiquement par la suite.

Sa plume incisive, sans être extrêmement stylisée, l'a servi dans nombre de livres, entre autres *Deux innocents en Chine rouge* (écrit avec Pierre Elliott Trudeau, il s'agit du récit du voyage qu'ont fait les deux hommes dans la Chine de Mao en 1960), *Scandale à Bordeaux. La terre est ronde. Trois semaines dans le hall du Sénat, Duplessis, non merci! Bonjour Cuba...* Il aura publié au total plus d'une trentaine d'ouvrages, malgré une période plus tranquille durant son séjour au Sénat (1983 à 1998).

Hommages

L'homme était loin de faire l'unanimité. Les idées auxquelles il tenait, Hébert les défendait avec une vigueur parfois abusive. Le politologue Léon Dion, père de Stéphane et ami de Jacques Hébert, disait ainsi en 1990 que Hébert «a toujours été un violent, un excessif. Il croit en des causes et il les sert à la limite de ses forces, avec toute son énergie et toute son agressivité. Il ferme les yeux et il foncée». M. Dion donnait l'exemple de sa grève de la faim en 1986: plusieurs collègues sénateurs fuyaient alors Jacques Hébert parce qu'ils trouvaient son action excessive.

Hier, Stéphane Dion a pour sa part souligné «l'altruisme passionné» d'un homme qui a reçu plusieurs hommages au fil des ans, notamment l'Ordre du Canada et l'Ordre de la Pléiade. En 2002, quelques sénateurs libéraux avaient même milité pour qu'il obtienne le prix Nobel de la paix.

Gérald Tremblay, maire de Montréal — d'où était originaire Jacques Hébert — a également souligné le décès d'un «personnage hors du commun», qui aura toujours «défendu les libertés fondamentales et l'importance de s'ouvrir au monde».

Le Devoir

Rectificatif

Une malencontreuse coquille a transformé, tant à la une qu'en page A 5, le titre de notre article traitant des liens politiques de la firme Busac, paru dans notre première édition du vendredi 7 décembre 2007. Plutôt que le PLC du titre, il fallait bel et bien lire «LADQ accuse le PLQ de mégarer Busac». Toutes nos excuses.

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333

Par télécopieur 514-985-3360

Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399

Par télécopieur 514-985-3390

Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344

Par télécopieur 514-985-3340

Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322

Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30

Par télécopieur 514-985-5967

Par courrier abonnements@ledevoir.com

Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346

Par télécopieur 514-985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimeries Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean, Québec. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007